

Règlement Intérieur du Triathlon & Duathlon Lestra d'Amboise

Table des matières

Table des matières

<i>Article 1 : Préambule</i>	2
<i>Article 2 : L'organisateur</i>	2
<i>Article 3 : Règlement F.F.Tri</i>	2
<i>Article 4 : Assurances</i>	2
<i>Article 5 : Horaires dimanche 04 octobre 2026</i>	3
<i>Article 6 : Distances</i>	3
<i>Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves</i>	4
<i>Article 8 : Inscription - Dossier</i>	4
<i>Article 9 : Inscription – tarifs et jauges</i>	5
<i>Article 10 : Validation des inscriptions</i>	6
<i>Article 11 : Retrait des dossards</i>	6
<i>Article 12 : Identification des concurrents</i>	7
<i>Article 13 : Modification / annulation des épreuves</i>	7
<i>Article 14 : Délai de rétractation</i>	7
<i>Article 15 : Remboursement</i>	7
<i>Article 16 : Règles spécifiques de course</i>	8
<i>Article 17 : Abandon</i>	9
<i>Article 18 : Objets perdus</i>	9
<i>Article 19 : Récompenses et podium</i>	9
<i>Article 20 : Droit à l'image</i>	10
<i>Article 21 : Respect de l'environnement</i>	10
<i>Article 22 : Contacts</i>	10

Article 1 : Préambule

La première édition du Triathlon & Duathlon Lestra d'Amboise aura lieu le dimanche 4 octobre 2026. L'inscription aux épreuves implique automatiquement l'acceptation du Règlement Intérieur en intégralité.

En cas de modification de ce règlement, les athlètes seront informés avant l'épreuve, sur le site internet de l'évènement : <https://www.aca-natation.com>

Article 2 : L'organisateur

L'évènement est organisé par le club Aquatique Club Amboisien « ACA ».

Article 3 : Règlement F.F.Tri

L'évènement est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon en vigueur le jour de la manifestation. Il est agréé par la Fédération Française de Triathlon :

- Id de l'organisation ORGA01895.
- Id de l'évènement : 16444.

L'arbitrage est composé de juges arbitres de la Fédération Française de Triathlon dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les concurrents s'engagent à respecter sans réserve la Règlementation Sportive, disponible sur le lien à la date de rédaction du document :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Cette règlementation est applicable et fait foi pour tout litige.

Article 4 : Assurances

L'organisation de l'évènement est couverte par une assurance responsabilité civile "organisateur" souscrite auprès de la MAIF au titre de son agrément fédéral.

Par l'acceptation de ce règlement, les concurrents reconnaissent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe des risques suivants liés à la participation à l'évènement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- risque de chutes ;

- collisions avec des véhicules, d'autres participants et/ou d'objet ;
- risques liés à l'état du sol ;
- incidents techniques et défaillance de matériel ;
- insuffisance de l'équipement de protection ;
- risques et dangers causés par les spectateurs, les bénévoles ou des participants.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve.

Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance.

Article 5 : Horaires dimanche 04 octobre 2026

Attention : ces horaires peuvent être soumis à modification par l'organisation, les horaires seront tenus à jour sur le site de l'évènement (aca-natation.com)

Triathlon S (Individuel, Relai) & Duathlon S (Individuel, Relai, Duo)

- **8h30 : Ouverture retrait des dossards**
- 9h00 : Ouverture Aire de Transition (AT)
- 9h45 : Fermeture retrait dossards, Fermeture AT, Briefing course
- **10h00 : Départ**
- 11h00 : Arrivée estimée du vainqueur
- 12h00 : Arrivée estimée du dernier athlète, vidage de l'AT
- 12h15 : Podiums S.

Triathlon M Individuel, Relais, Challenge Entreprise

- 11h00 : Ouverture retrait des dossards
- **12h30 : Ouverture Aire de Transition (AT)**
- 13h30 : Fermeture retrait dossards, Fermeture AT
- 13h40 : Briefing course
- **14h00 : Départ**
- 16h00 : Arrivée estimée du vainqueur
- 18h00 : Arrivée estimée du dernier athlète
- 18h00 : Podiums M.

Article 6 : Distances

Sous réserve de modification en fonction de contraintes administratives :

- Duathlon S : ***Attention les distances de course à pieds sont inversées par rapport au format classique d'un Duathlon***
 - Course à pieds : 2.5 km

- Vélo : 20 km
- Course à pieds : 5 km
- Triathlon S :
 - Natation : 750 m
 - Vélo : 20 km
 - Course à pieds : 5 km
- Triathlon M :
 - Natation : 1500 m
 - Vélo : 40 km
 - Course à pieds : 10 km

Les parcours avec les distances précises définitives seront confirmés sur le site de l'organisation.

Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés « compétition » de la F.F.Tri pour la saison en cours (2026).

Elles sont également ouvertes aux licenciés hors "compétition" de la F.F.Tri et aux non-licenciés :

Pour les épreuves individuelles, duo, relai :

- L'acquisition d'une licence action qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur propre responsabilité civile, sauf pour les licenciés F.F.Tri compétition ;
- La prise de connaissance du "Formulaire Info Santé" et attestation de la bonne compréhension des informations délivrées.

Age minimum d'accès à l'épreuve duathlon et triathlon S, **16 ans** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'évènement, aucun athlète n'ayant pas 16 ans au 31/12/2026 ne sera accepté.

Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon M, **18 ans** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'évènement, aucun athlète n'ayant pas 18 ans au 31/12/2026 ne sera accepté.

Accès des concurrents handisports : avant de s'inscrire, tout concurrent faisant l'objet d'un handicap, devra préalablement contacter le responsable des inscriptions.

Article 8 : Inscription - Dossier

L'inscription se fait individuellement. Les concurrents peuvent s'inscrire via le site www.klikego.fr La date limite d'inscription est fixée **Dimanche 27 septembre 2026 à 23h00**.

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, courrier ou mail, ni sur place le jour de la compétition.

L'inscription est ferme et définitive. Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés au plus vite pour permettre une meilleure gestion des inscriptions. Tout dossier n'est validé que s'il est complet.

L'intégralité de la démarche est réalisée par le site partenaire. Le dossier comprend :

- pour les licenciés F.F.Tri « compétition » :
 - le règlement des frais d'inscription
 - L'acceptation du règlement
 - Les informations requises sur le site partenaire
- pour les non licenciés F.F.Tri compétition (dont F.F.Tri Loisirs et non-licenciés)
 - le règlement des frais d'inscription
 - l'acceptation du règlement
 - la licence action prise par le site partenaire lors de l'inscription en ligne
 - Les informations requises sur le site partenaire
 - le formulaire info santé complété

Article 9 : Inscription – tarifs et jauges

Pour des raisons de sécurité, l'accès est limité à un certain nombre de participants :

- 250 places pour le Duathlon et Triathlon S cumulés,
- 250 places pour le triathlon M.

Si le nombre de places défini ci-dessus (ou celui fixé par la Préfecture, s'il est inférieur) est atteint, les inscriptions supplémentaires ne seront plus possibles en ligne et le site partenaire en informera les athlètes.

Les tarifs sont les suivants - hors licence action et frais de dossier :

Tarif hors Licence Expérience et frais de dossier				
	INDIVIDUEL	DUO	RELAJ PAR 2	RELAJ PAR 3
DUA S	20 € jusqu'au 31 Mai 25 € 30 € à partir 1er Septembre	20 € jusqu'au 31 Mai 25 € 30 € à partir 1er Septembre	35 € jusqu'au 31 Mai 40 € 50 € à partir 1er Septembre	
TRI S	20 € jusqu'au 31 Mai 25 € 30 € à partir 1er Septembre			35 € jusqu'au 31 Mai 40 € 50 € à partir 1er Septembre
TRI M	40 € jusqu'au 31 Mai 45 € 50 € à partir 1er Septembre			60 € jusqu'au 31 Mai 70 € 80 € à partir 1er Septembre

Clôture des inscriptions le **Dimanche 27 septembre 2026 à 23h00**.

Un message sur le site d'inscription partenaire précisera l'existence d'une liste d'attente et bourse aux dossards.

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement ...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Article 10 : Validation des inscriptions

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription. En cas de refus de l'inscription, le remboursement intégral des frais d'inscriptions sera effectué ; toute demande de dommages-intérêts est exclue.

Chaque inscription est nominative et personnelle.

Chaque inscription fera l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. L'attribution d'un numéro de dossard sera effectuée par l'organisation, il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite sans l'acceptation préalable de l'organisateur. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant. La bourse aux dossards sera ouverte avant la fermeture des inscriptions pour permettre les reventes directes.

Rappel : aucun dossier incomplet ne sera validé. Seuls les concurrents ayant un dossier accepté pourront participer.

Article 11 : Retrait des dossards

Les concurrents doivent respecter les horaires des retraits des dossards.

Les dossards sont à retirer personnellement par chaque participant, sauf pour les clubs ayant préalablement obtenu l'accord de l'organisation.

Chaque concurrent est chargé de vérifier l'ensemble des documents et équipements qui lui auront été remis lors du retrait de son dossard. Les réclamations sont à signaler immédiatement au secrétariat des inscriptions.

Documents à présenter lors du retrait des dossards :

- Pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs.

Article 12 : Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque concurrent :

- un dossard (le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie) – le dossard devra être attaché en trois points dans le dos pour la partie vélo et à l'avant pour les parties de course à pied. L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est fortement conseillée.
- Une puce passive fournie par le prestataire de chronométrage. Cette puce sera impérativement restituée. Une indemnisation sera demandée en cas de non restitution.
- une planche de stickers pour l'identification de son matériel.

Article 13 : Modification / annulation des épreuves

L'organisateur et la Préfecture se réservent le droit de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

En cas de modification ou d'annulation ou d'interruption pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier les travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries ...etc., l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partiel, du fait de cette modification ou annulation.

Article 14 : Délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet : [...] 2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. / Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

Article 15 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera accordé. La bourse aux dossards sera ouverte avant la fermeture des inscriptions pour permettre les reventes directes. Les frais de gestion ne sont pas remboursables.

Fermeture définitive des inscriptions au plus tard le 27 septembre à 23h00.

Article 16 : Règles spécifiques de course

Les concurrents doivent être présents à tous les briefings relatifs à la compétition.

Aire de transition

Seuls les concurrents, l'organisation et les arbitres pourront accéder au parc à vélo.

Chaque concurrent se voit attribuer une place en fonction de son dossard et de sa course.

Les affaires de rechange doivent toutes être dans un sac identifié par le numéro du dossard et stockées à la consigne.

Seules les affaires strictement nécessaires à la course (chaussures) peuvent être laissées au pied du vélo et ne doivent pas dépasser de la roue avant. Les arbitres ont autorité pour faire enlever des affaires qui seraient jugées non nécessaires.

Natation

Pour le XS, S et le M : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24,5°C. En cas de température inférieure à 12°C, la natation est interdite.

Cyclisme

- Sur le S (Duathlon & Triathlon), le drafting est autorisé : Prolongateurs interdits ;
- Sur le M (Triathlon), le drafting est interdit : Prolongateurs autorisés.

Les concurrents se doivent de respecter le Code de la Route, qui est ouverte à la circulation dans le sens de la course ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, sur la totalité du parcours et de ne pas couper les virages. Le port du casque est obligatoire.

Le dossard doit être porté dans le dos, attaché en 3 points.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non. Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

Course à pied

Le dossard doit être porté devant, attaché en 3 points.

Ravitaillements

Un ravitaillement en solide et liquide est fourni à l'arrivée. Si la météo l'exige, un point d'eau sera mis en place sur le parcours de course à pied.

Article 17 : Abandon

Tout abandon de l'épreuve devra être signalé aux arbitres dans les plus brefs délais. Les concurrents devront rapporter leurs puces à l'arrivée ou au retrait des dossards.

Article 18 : Objets perdus

Tout objet trouvé sera ramené et devra être réclamé au retrait des dossards. Le propriétaire devra justifier de la propriété de l'objet réclamé. Aucun objet perdu ne sera envoyé après la compétition.

Article 19 : Récompenses et podium

Pour chaque distance, un classement scratch (toutes catégories) sera mis à disposition sur le site du chronométreur.

Les classements et podiums seront établis selon les catégories suivantes :

- Duathlon S INDIV :
 - Hommes Scratch (1,2,3), 18 ans et - (1) / 19-39 ans (1) / 40 ans + (1)
 - Femmes Scratch (1,2,3), 18 ans et - (1) / 19-39 sénior (1) / 40 + master (1)
- Duathlon S Relai :
 - Hommes et Mixtes Scratch (1,2,3)
 - Femmes Scratch (1,2,3)
- Duathlon S Duo :
 - Hommes et Mixtes Scratch (1,2,3)
 - Femmes Scratch (1,2,3)

- Triathlon S INDIV :
 - Hommes Scratch (1,2,3), 18 ans et - (1) / 19-39 ans (1) / 40 ans + (1)
 - Femmes Scratch (1,2,3), 18 ans et - (1) / 19-39 sénior (1) / 40 + master (1)
- Triathlon S Relai :
 - Hommes et Mixtes Scratch (1,2,3)
 - Femmes Scratch (1,2,3)

- Triathlon M INDIV :

- Hommes Scratch (1,2,3), 18 ans et - (1) / 19-39 ans (1) / 40 ans + (1)
- Femmes Scratch (1,2,3), 18 ans et - (1) / 19-39 sénior (1) / 40 + master (1)
- TRI M Relai :
 - Hommes et Mixtes Scratch (1,2,3)
 - Femmes Scratch (1,2,3)

La présence physique des concurrents récompensés est obligatoire pour recevoir leurs récompenses lors de la cérémonie protocolaire.

Aucun prix ou lot ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent (ou non représenté).

Article 20 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

Article 21 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

Les arbitres FFTRi ont le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées

Article 22 : Contacts

Site internet de l'organisation : <http://aca-natation.com>

Site internet de l'inscription : Klikego.com

Courriel : triathlonlestraamboise@gmail.com